



**Cahier du Congrès des 4 et 5 avril 2015 de
l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante**
Version finale

Lieu
Camp Bosco, 663 Boulevard du Bord de l'Eau, Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 0B5

Frais de participation
Détail à venir

Transport
Départ de l'autobus de Montréal au Parc Émilie Gamelin, vendredi le 3 avril à 19h

Documents utiles pour le Congrès (disponible sur www.asse-solidarite.qc.ca) :

- Procès-verbal et résumé des mandats du Congrès des 21 et 22 février
- Statuts et règlements de l'ASSÉ (version du 26 et 27 avril 2014)
- Code des règles de procédures de l'ASSÉ (version du 22 et 23 février 2014)

Coordonnées du bureau de l'ASSÉ :

2065, Parthenais B.P. 383
Montréal, Québec H2K 3T1
Tel : 514-390-0110
Fax : 514-390-8415
www.asse-solidarite.qc.ca

Proposition d'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal

2.0 Bilan

3.0 Femmes

4.0 Plan d'action

5.0 Revendications

6.0 Élections

7.0 Avis de motion

7.1 Dépôt

7.2 Traitement

9.0 Finances

10.0 Varia

11.0 Levée

Retour sur la mobilisation du printemps

(Par le Conseil exécutif de l'ASSÉ, déposé le 30 mars 2015)

Lors du congrès en février dernier, il a été adopté que l'ASSÉ pose la manifestation du 2 avril comme un ultimatum au gouvernement. Avec une mobilisation contre l'austérité qui ne s'essouffle pas depuis l'année dernière, nous étions rendu-e-s à un moment où il fallait changer le ton. Ainsi, dès le 22 février, nous avons décidé d'envoyer un message clair au gouvernement : nous l'avons mis en garde que si, dès le prochain budget, un réinvestissement massif dans tous les services publics au Québec n'était pas mis de l'avant, nous allions poursuivre l'escalade des moyens de pression jusqu'à une éventuelle grève générale illimitée, contre l'austérité et pour un réinvestissement massif dans tous les services publics, et ce, au moment jugé opportun par les membres. En ce sens, l'ASSÉ a appelé à une intensification de la mobilisation et de la pression, dès le 21 mars, notamment en appelant à des actions, des manifestations et des grèves ponctuelles ou reconductibles.

Actuellement, nous vivons une mobilisation importante qui démontre clairement au gouvernement la force de notre mouvement. La semaine d'actions de la Coalition Main Rouge a donné le coup d'envoi à cette intensification de la pression qui culminera le 2 avril. Dès le 23 mars, 41 000 étudiantes et étudiants sont entré-e-s en grève d'une durée de 2 semaines. Au total, ce sont plus de 103 000 étudiants et étudiantes qui auront eu un mandat de grève d'une journée ou plus, notamment pour la manifestation nationale du 2 avril où nous attendrons un nombre record de gens en grève. Nous nous apprêtons à vivre une des plus grandes manifestations organisées par l'ASSÉ depuis 2012.

Situation actuelle et mandats de grève

Nous devons reconnaître qu'il est difficile, en plein dans le feu de l'action, de réellement faire le point sur le mouvement. En effet, au congrès du 4 et 5 avril, nous ne serons pas encore retourné-e-s dans nos assemblées générales pour faire le point au local. Nous tenons compte de ces facteurs dans les prochaines lignes. Nous ferons un bref portrait des grèves actuelles pour ensuite orienter notre réflexion sur la suite des choses.

D'abord, parmi les 66 associations ayant voté une grève reconductible, la plupart proviennent d'associations étudiantes universitaires (63) ou montréalaises (35). Au moment d'écrire ces lignes, une majorité d'associations hors Montréal (30) ou collégiales (5 pour le moment, 20 autres résultats sont à venir) ont voté pour une journée de grève ponctuelle pour la manifestation du 2 avril. Nous croyons qu'il est important de prendre ces constats en considération lorsque nous réfléchissons à la possibilité de se lancer dans une grève générale illimitée dans les prochains mois. Présentement, nous sommes en train de démontrer au gouvernement la force de notre mouvement. Nous lui montrons que nous sommes mobilisé-e-s contre les mesures d'austérité et que s'il continue à faire preuve d'arrogance et de sourde oreille, il continuera assurément de nous trouver sur son chemin. L'ultimatum que nous avons décidé d'envoyer en février ne peut être plus clair. Si nous admettons que la mobilisation va de bon train en ce moment, il est difficile de prévoir à ce

stade-ci si les reconductions dans les assemblées générales seront vigoureuses. D'une part, si nous décidons dès maintenant d'appeler à la grève générale illimitée, cela pourrait effectivement influencer les votes de reconduction, mais nous trouvons quelque peu ambigu, après deux semaines de grèves, de décider d'une GGI avant que les assemblées générales locales ne se soient prononcées sur la question. D'un autre côté, nous avons une préoccupation quant aux revendications de cette GGI : pourquoi et jusqu'où les étudiantes et les étudiants reconduiront la grève dans leurs assemblées générales dès le lundi suivant le congrès? Deux possibilités s'ouvrent alors à nous.

La première : les votes de reconduction sont victorieux et la grève est reconduite à partir du 7 avril. À ce moment, la GGI serait menée majoritairement par des associations universitaires et pour la plupart montréalaises, comme nous l'avons souligné plus haut. D'abord, est-ce suffisant pour bâtir un mouvement de GGI? Les autres associations qui ont voté une journée de grève se lanceront-elles dans le mouvement, alors que la fin de la session approche et que la mobilisation au local ne s'est pas articulée autour de la question de la grève générale illimitée? Sans oublier que plusieurs se mobilisent en vue d'une journée de grève pour le 1er mai également. Ensuite, si nous poursuivons en lançant une GGI, jusqu'où irons nous pour affirmer victoire? Quelles seront les raisons pour lesquelles nous nous prononcerons en faveur d'une reconduction? Jusqu'à l'abolition des mesures d'austérité? Si c'est le cas, une grève étudiante ne peut pas à elle seule bloquer ces mesures. Enfin, selon nous, la poursuite de la grève est une possibilité. Cependant, elle serait menée principalement à Montréal, et par des associations étudiantes universitaires, et il est difficile d'établir jusqu'à quand elle durerait et donc, ce que nous pourrions considérer comme une victoire.

La deuxième option est que la reconduction de la grève soit battue dans les assemblées générales. Ne nous le cachons pas, cela sera considéré comme une défaite. Si nous décidons de nous lancer dans une grève générale illimitée, il faut être certains et certaines que nous avons une possibilité de gagner. La mobilisation va très bien présentement, reconnaissons-le. Nous ne pouvons nous permettre d'échouer. Ainsi, il est possible de faire en sorte qu'une non-reconduction de la grève au printemps ne soit pas un échec, mais plutôt un repli stratégique, un échelon de plus dans l'escalade des moyens de pression. La suite de ce texte a donc pour but de se pencher sur comment arriver à une victoire.

Un repli stratégique: un pas de plus vers la victoire

Si nous affirmons que nous ne pouvons nous permettre d'échouer, c'est parce que cela aurait des conséquences importantes sur, d'une part, nos mobilisations futures, et d'autre part, la grève qui se prépare dans le secteur public à l'heure actuelle. Si le mouvement du printemps se veut un élan de solidarité envers les travailleurs et les travailleuses, il est de notre responsabilité d'évaluer les conséquences de nos gestes sur la mobilisation à l'extérieur du mouvement étudiant. Plusieurs syndicats locaux s'organisent présentement en vue du premier mai et déjà quelques-uns ont un mandat de promotion de la grève sociale. Quelques-uns ont déjà également le mandat d'obtenir le droit de grève légale dès l'automne. Plusieurs syndicats locaux sont plus mobilisés qu'à l'habitude, et d'autres se prononceront sur ces questions prochainement. Il y a là tout intérêt à faire des négociations du secteur public une lutte politique et de joindre les mouvements étudiants et syndicaux. Nous n'apportons pas une idée nouvelle, et nous croyons que c'est dans cet esprit que

le mouvement s'est bâti cet automne et ce printemps. Présentement, la possibilité de grève dans le mouvement syndical se dessine bel et bien. Elle pourrait être envisageable dès l'automne. Ainsi, une fenêtre historique s'ouvre à nous pour faire grève conjointement avec les syndiqué-e-s de la fonction publique.

Si nous poursuivons dans le sens d'une grève générale illimitée dès maintenant, nous prenons le risque de ne pas pouvoir les rejoindre à l'automne. Cela n'est pas un appel à la démobilisation, loin de là, ce sont des considérations stratégiques importantes. En effet, nous sommes d'avis que pour une majorité d'associations étudiantes, il est fort improbable que la grève survive l'été et se poursuive à l'automne. D'un côté, la mobilisation peut effectivement se poursuivre durant l'été et il s'agit d'un moment de préparation et de travail nécessaire, mais il est difficile d'y tenir des assemblées générales populeuses dues au fait que plusieurs personnes ont des emplois ou se déplacent à l'extérieur, par exemple. Bref, nous pouvons donc affirmer que si nous nous lançons dans une GGI ce printemps, notre grève aura été étudiante. Cela n'est pas mauvais en soi, bien évidemment. Par contre, si notre objectif aura été de faire grève en solidarité avec les travailleurs et travailleuses en négociations, nous aurons manqué le bateau.

Du côté du milieu syndical, le premier mai sera une journée de mobilisation d'envergure. Plusieurs syndicats ont déjà des mandats de promouvoir la grève sociale ou sont en vue de se prononcer sur la question. Nous sommes d'avis que ce sera le moment fort du printemps à ce niveau. Si les syndicats n'entrent pas en grève dès le printemps, ce n'est pas par manque de volonté (quoiqu'il ne serait pas surprenant que certaines têtes syndicales veuillent en quelque sorte l'échec de notre mouvement au printemps pour avoir la voie libre cet automne), mais bien car le Code du travail implique des procédures qui encadrent leur droit de grève de manière beaucoup plus stricte. Ceci étant dit, il y a longtemps que nous discutons de ce fameux moment où les syndicats auront le droit de grève. Nous croyons qu'il faut saisir cette possibilité historique et arriver de plein fouet en automne prochain, avec une mobilisation intensive sur les campus dès la rentrée. Nous serons ainsi prêts et prêtes à emboîter le pas lorsque les profs décideront d'entrer en grève. C'est grâce à une mobilisation intersyndicale sans précédent et une grève conjointe que nous aurons un rapport de force plus grand que jamais.

Une grève étudiante à l'automne implique évidemment une préparation importante pendant l'été. Nous sommes conscientes et conscients que la rentrée nous laisse peu de temps pour mobiliser, et que nous devons recommencer une partie du travail avec l'arrivée de nouveaux et de nouvelles. Cependant, si, dès le premier jour de la rentrée, la mobilisation est mise en branle sur les campus, si un travail conjoint s'effectue avec les professeur-e-s, nous pouvons y arriver. Le fait que les profs soient potentiellement en grève pèse énormément dans la balance. Nous sommes d'avis que si au terme de ces deux semaines de mobilisation intensive ce printemps, nous signalons au gouvernement que nous nous reverrons à l'automne, nous resterons mobilisé-e-s. En ce sens, nous avons l'intention de proposer que l'ASSÉ organise un rassemblement national en éducation cet été, afin de préparer l'automne avec divers acteurs et diverses actrices du milieu de l'éducation. En ce sens, les revendications que nous proposons en vue de la campagne de grève générale illimitée sont inspirées de celles mises de l'avant par la SOGÉÉCOM et l'AFESH-UQAM dans la dernière année, entre autres. Nous avons choisies prioritairement ces trois mesures, car nous croyons que le discours sur les alternatives fiscales ont fait leur bout de chemin depuis quelques années à la

Coalition Main Rouge avec la campagne « 10 milliards de solutions », et qu'il est temps de les revendiquer dans le cadre de cette campagne de grève. De plus, ce sont des revendications qui dépassent la question étudiante et qui permettent à l'ensemble des acteurs sociaux de s'y rallier et de dépasser le corporatisme afin de bâtir un mouvement solidaire et uni.

Comme nous le disions, cette réflexion n'est pas un appel à la démobilisation. Au contraire, si nous voulons une mobilisation continue qui se fait sur le long terme, de manière constante et conjointement avec d'autres groupes, il faut savoir ralentir au bon moment pour mieux repartir plus tard. La solidarité, c'est reconnaître les différences dans la façon de lutter, c'est reconnaître les diverses réalités, que ce soit celles des cégeps, des régions, celle des syndiqué-e-s ou du milieu communautaire. Chaque milieu avance à son rythme et il importe de le prendre en compte quand nous évaluons le moment où nous nous rejoindrons.

Solidairement, le Conseil exécutif

L'ASSÉ ne fait pas le printemps

(Anonyme, déposé le 2 avril)

La révolte gronde à travers le Québec et se propage jour après jour. Déjà 66 associations étudiantes ont voté la grève reconductible. Les manifs de soir s'accumulent. Le Vieux-Montréal et l'Université Laval se saisissent de leurs campus et les transforment en lieux politiques. L'UQAM a été bloquée aujourd'hui même. Alors que le Printemps 2012 avait pris plusieurs semaines pour se mettre en branle, le Printemps 2015 a pris son envol en l'espace de quelques jours. Le mouvement reprend là où 2012 s'était interrompu. La grève est en marche.

Et la répression, elle, ne s'est pas fait attendre. Des arrestations massives ont eu lieu aussi bien à Québec qu'à Montréal. Des chiens se sont rués sur les manifestant.es les plus pacifiques. Une jeune étudiante s'est même fait tirer à bout portant par les flics. Et la direction de l'UQAM menace maintenant d'expulsion politique neuf étudiant.es militant.es.

C'est dans cette conjoncture tendue mais enthousiaste que le comité exécutif de l'ASSÉ balance son pavé : un appel à la fin de la grève étudiante, alors que celle-ci bat son plein dans les universités, en démentant tous les pronostics pessimistes. La parole du comité exécutif de l'ASSÉ serait la parole raisonnable et paternelle qui appellerait à l'évidence stratégique. Le comité exécutif aurait son propre agenda, ses propres ultimatums : une méga-manifestation le 2 avril appelant une grève à l'automne qui agirait de pair avec une grève des travailleurs du secteur public, et plus particulièrement du secteur de l'éducation. Selon cette parole « raisonnable », nous serions aujourd'hui en déficit de puissance pour faire grève – sans allié.es parmi les travailleuses et les travailleurs – si bien qu'il y aurait apparemment danger de défaite aux lourdes conséquences.

Or, avec cet appel raisonnable et paternaliste, l'exécutif de l'ASSÉ vient de saper sa légitimité en remettant en question une grève adoptée par plus de la moitié de ses associations membres.

Depuis la naissance du mouvement Printemps 2015, ce comité exécutif martèle la même stratégie à travers toutes les assemblées générales et congrès, rappelant à chaque fois que la grève n'aura d'efficace qu'en automne. Et pourtant, ces mêmes assemblées ont refusé leur mot d'ordre en entamant une grève le 21 mars. Si bien qu'il est dorénavant hors de doute que ce même comité exécutif ne remplit pas les conditions minimales pour s'autoriser, aujourd'hui, un appel à la fin de la grève. Ironie suprême : l'ASSÉ s'était toujours démarquée des fédérations étudiantes (FEUQ-FECQ) par sa loyauté envers sa base militante, refusant de se servir des médias de masse pour influencer sur elle. Or, c'est elle qui se salit aujourd'hui les mains en reproduisant les manœuvres qu'elle décriait jadis.

La grève du printemps 2015 s'est organisée sur d'autres bases que les traditionnelles structures de l'ASSÉ. En appelant à la fin de la grève sous prétexte de repli stratégique, l'exécutif cherche à museler une base qui tend de plus en plus à se dérober de sa mainmise.

À chacune de ses manifestations, la contestation n'épuise pas ses forces. Au contraire, notre force s'alimente et devient contagieuse. Parlerait-on de grève sociale en 2015 s'il n'y avait pas eu le mouvement de 2012 ? Et pourtant, aux premières semaines de 2012, personne n'aurait pu prévoir l'ampleur de ce qui est advenu. Une grève maintenant ne signifie pas l'impossibilité d'une grève plus tard, à l'automne. C'est bien cela que signifie un printemps rampant : un mouvement qui s'inscrit dans la durée, qui prend différentes formes et possède plusieurs moments de puissance effective. Le plus important est qu'au sein de ce mouvement des alliés se rencontrent, des tactiques s'inventent et des forces s'organisent. Inversement, selon la conception de l'exécutif actuel de l'ASSÉ, ces forces seraient toujours à économiser, comme si nous étions de petits soldats à usage unique qu'il faudrait lancer au combat au bon moment (et au profit des centrales syndicales).

Mais plus profondément, cette confiance aveugle envers la mobilisation des centrales syndicales rend perplexe. Ces mêmes centrales qui, en 2012, au sommet du plus grand mouvement social que le Québec ait connu, n'ont jamais envisagé la grève. Ces mêmes centrales qui sont contre toute grève illégale, qui ont appuyé la Charte et qui ne se positionnent pas contre les projets d'hydrocarbures. Et si les syndicats ne partaient pas en grève à l'automne 2015, comme leur logique l'indique, quel est le plan de l'ASSÉ ? Va-t-on remettre entre les mains de dirigeant.es syndicaux, notre destinée politique ?

Les exécutant.es de l'ASSÉ à l'origine de cette « proposition » répondraient qu'eux non plus n'ont jamais cru aux dirigeant.es des centrales syndicales, mais qu'ils comptent sur les syndicalistes locaux pour déborder les dirigeant.es dans un mouvement contre l'austérité. Pas au bout de ses contradictions, l'exécutif de l'ASSÉ fait pourtant le même geste que les centrales : de peur d'être dépassé par ses membres ardent.es, l'exécutif les rappelle à la raison et à l'ordre. De plus, cette focalisation sur l'agenda de syndicats de la fonction publique met de côté toutes celles et ceux que l'appel à la grève sociale vise à rejoindre. Organismes communautaires, chômeurs et chômeuses, travailleurs et travailleuses du privé : autant de forces prêtes à se mobiliser et autant, sinon plus, touchées par l'austérité.

Dans le contexte actuel, abandonner ne signifie pas seulement mettre fin à un mouvement inédit dans la radicalité de ses revendications et l'autonomie de ses formes, mais surtout abandonner des luttes nécessaires : les neuf camarades sur qui plane la menace de l'expulsion à l'UQAM, qu'est-ce qui les sortira de là sinon un mouvement combatif qui met la pression pour que la direction abandonne les charges ? Et ces blessé.es que la police a déjà mutilé.es, qui portera leur parole, qui défendra leur honneur et qui accomplira leurs aspirations ?

Pour un syndicat « de combat », être dépassé par sa base devrait toujours être une bonne nouvelle, et non une menace au plan stratégique d'un exécutif autoritaire et condescendant. Parier sur une grève sociale, c'est parier sur la combativité des membres de la base, sur des gens qui résistent d'ores et déjà aux menaces, à la répression et à la bureaucratie syndicale grassement payée. Mais surtout, nous misons sur l'élan qui a déjà porté des milliers de personnes à sortir dans les rues, à plusieurs reprises en une seule semaine.

Cet élan ne s'arrête pas strictement à la grève étudiante. Il se prolongera lors du 11 avril, à la manifestation contre le Conseil de la Confédération sur les changements climatiques, lors de la grève sociale du 1er mai, puis pendant l'été en luttes localisées contre les projets d'hydrocarbures.

Vive le printemps! Vive la grève!

Propositions

0.0 OUVERTURE

1.0 PROCÉDURES

1.1 PRAESIDIUM

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. L'ordre du jour suivant est proposé:

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal

2.0 Bilan

3.0 Femmes

4.0 Plan d'action

5.0 Revendications

6.0 Élections

7.0 Avis de motion

7.1 Dépôt

7.2 Traitement

9.0 Finances

10.0 Varia

11.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif de l'ASSÉ
(Déposée le 30 mars)

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.0 BILAN

3.0 FEMMES

4.0 PLAN D'ACTION

1. Que la campagne 20152016 de l'ASSÉ soit une campagne de grève générale illimitée, contre l'austérité et pour un réinvestissement massif des tous les services publics.

Que l'on priorise, dans le cadre de cette campagne, la revendication des mesures fiscales suivantes:

- La réinstauration d'une taxe sur le capital à un taux de 0,5% pour les grandes entreprises et 1% pour les institutions financières.
- L'augmentation du taux d'imposition des entreprises de 11,9% à 15%.
- L'augmentation du nombre de paliers d'impositions à 11.
- L'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital.

Que les revenus engendrés par ces mesures soient réinvestis dans tous les services publics, dans les conditions de travail des syndiquées du secteur public, et dans les subventions aux organismes communautaires, dans une perspective de garantir un accès universel et gratuit à des services publics de qualité.

Proposée par le Conseil exécutif de l'ASSÉ
(Déposée le 30 mars 2015)

5.0 REVENDICATIONS

1. Considérant que les femmes sont majoritaires dans les emplois publics ;

Considérant que les mesures de relance d'économie ont d'abord favorisé les hommes, tandis que les mesures d'austérité touchent davantage les femmes ;

Considérant le délaissement des services sociaux par l'État dans le cadre des mesures d'austérité et l'impact que cela a sur le travail invisible des femmes ;

Que l'ASSÉ considère les mesures d'austérité comme étant sexistes.

Que l'ASSÉ dénonce le refus du gouvernement de faire des analyses des impacts différenciés de l'austérité selon le genre et insiste sur la nécessité de les réaliser.

Proposée par ACSSUM
(Déposée le 1^{er} avril 2015)

6.0 ÉLECTIONS

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 DÉPÔT

7.2 TRAITEMENT

1. Le Comité Femmes propose que soit ajouté aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ le «*Chapitre 4 : Congrès femmes*» et que soit décalé en conséquences les articles et chapitres suivants :

CHAPITRE 4 : CONGRÈS FEMMES

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférablement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement au courant du mois de mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;

2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes du plan d'action féministe;

3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

(Avis de motion déposé le 23 janvier 2015)

2. Le conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant qui modifie le mandat du comité légal de l'ASSÉ.

Principes

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique.

Le fonds considère que tous les militants et toutes les militantes arrêté-e-s dans le cadre de ces contestations ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être contraint ou contrainte à plaider coupable en raison d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes les personnes arrêtées.

Critères

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations et actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.

Les ressources financières seront allouées aux personnes arrêtées en fonction des priorités suivantes :

1. À celles faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;
2. À celles ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique;
3. À celles faisant face à des accusations pénales (e.g. contraventions, arrestations de masse).

Pour toutes les demandes, le comité peut prendre en considération ces critères dans l'évaluation de la demande:

- Les autres ressources (aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes arrêtées ont accès
- Les risques pour les individus ciblés
- Les impacts sur la vie des individus ciblés
- Le profilage politique
- L'équité
- L'impact de la décision sur les luttes en cours

- Des considérations autres

Frais couverts

Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome et aux personnes représentées par avocate ou avocat.

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées à la défense.

En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne arrêtée pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation.

Conflit d'intérêts

Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.

Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

Mandat actuel	Mandat proposé	Nature ou raison du changement
<p>Principes :</p> <p>Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de lutttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique.</p> <p>Le fonds considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et</p>	<p>Principes :</p> <p>Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique.</p> <p>Le fonds considère que tous les militants et toutes les militantes arrêté-e-s dans le cadre de ces contestations ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être contraint ou contrainte à plaider coupable en raison d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes les personnes arrêtées</p>	<p>Élargissement du mandat à toutes les luttes en accord avec les principes et revendications de l'ASSÉ</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p>

tous les arrêté-e-s.		
<p>Critères :</p> <p>Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.</p>	<p>Critères :</p> <p>Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations et actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.</p>	Élargissement du mandat à toutes les luttes en accord avec les principes et revendications de l'ASSÉ
<p>L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :</p> <p>1. À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;</p> <p>2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);</p> <p>3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.</p>	<p>Les ressources financières seront allouées aux personnes arrêtées en fonction des priorités suivantes :</p> <p>1. À celles faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;</p> <p>2. À celles ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique;</p> <p>3. À celles faisant face à des accusations pénales (e.g. contraventions, arrestations de masse).</p> <p>Pour toutes les demandes, le comité peut prendre en considération ces critères dans l'évaluation de la demande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les autres ressources (aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes arrêtées ont accès - Les risques pour les individus ciblés - Les impacts sur la vie des individus ciblés - Le profilage politique - L'équité - L'impact de la décision sur les luttes en cours - Des considérations autres 	<p>Modification du style</p> <p>Modification du style</p> <p>Modification du style</p> <p>Ajout suite à la prolifération des arrestations de masse</p> <p>Ajout pour refléter les pratiques du comité et pour augmenter la transparence vis-à-vis les membres de l'ASSÉ</p>
<p>Frais couverts :</p> <p>1. Transport au lieu du jugement;</p> <p>2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);</p>	<p>Frais couverts</p> <p>Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome et aux personnes représentées par avocate ou avocat</p> <p>1. Transport au lieu du jugement;</p> <p>2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);</p>	<p>Ajout pour éviter la discrimination et inciter les personnes qui se représentent de manière autonome à faire appel au fond des arrêté-e-s.</p>

<p>3. Cautions; 4. Frais logistiques; 5. Demandes d'accès à l'information; 6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire); 7. Autres dépenses liées aux coûts légaux.</p>	<p>3. Cautions; 4. Frais logistiques; 5. Demandes d'accès à l'information; 6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire); 7. Autres dépenses liées à la défense. En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne arrêtée pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation.</p>	<p>Modification du style</p> <p>Ajout pour prévenir de pareilles situations. Explication en congrès.</p>
<p>Conflit d'intérêts :</p> <p>Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal.</p> <p>Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.</p> <p>Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.</p>	<p>Conflit d'intérêts :</p> <p>Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal.</p> <p>Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.</p> <p>Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.</p>	<p>Retrait pour refléter la réalité du comité légal.</p> <p>Ajout pour rendre plus claire la procédure en cas de conflit d'intérêt.</p>

(Avis de motion déposé le 5 février)

3. Le conseil exécutif dépose l'avis de motion suivant :

Considérant le nombre considérable d'arrestations lors de la grève étudiante de 2012;

Considérant l'importance de combattre la judiciarisation des luttes sociales et politiques;

Considérant l'impact que peut avoir une arrestation sur la vie et le bien-être d'une personne;

Considérant les luttes présentes et à venir qui seront soumises à la même judiciarisation;

Considérant les frais importants associés à la défense légale;

Considérant les principes du fonds des arrêtés qui soutiennent que personne ne devrait plaider coupable en raison de manque de ressources financières;

Que l'ASSÉ crée une cotisation de 0,25\$ par membre par année pour le fonds des arrêté-e-s.

(Avis de motion déposé le 5 février)

4. L'ADÉPUM dépose l'avis de motion suivant :

Que l'ADÉPUM revendique l'abolition du poste de porte-parole à l'ASSÉ ;

Que les communications avec les médias se fassent dorénavant par un comité Communications.

(Déposée le 12 février)

9.0 FINANCES

1. Que l'ASSÉ verse un montant de 5000\$ provenant du fond d'entraide à l'Association étudiante du cégep de Saint-Félicien.

Proposée par AECSF

(Déposée le 31 mars 2015)

10.0 VARIA

11.0 LEVÉE